

DON D'OVOCYTES/DON DE SPERMATOZOÏDES ET COVID-19 CE QU'IL FAUT RETENIR

Les activités de don d'ovocytes et de don de spermatozoïdes répondent à des critères de sécurité sanitaire stricts afin de limiter les risques de contamination. Le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale sont essentiels pour la sécurisation du parcours, à la fois pour les patients et pour le personnel de santé. Cela implique une prise en charge adaptée.

1. Peut-on donner des ovocytes ou des spermatozoïdes pendant la circulation du virus SARS-CoV-2 ?

Durant la période de circulation du virus SARS-CoV-2, le maintien de l'activité de don dépend de chaque centre, en fonction de ses ressources humaines et matérielles.

Vous pouvez identifier le centre de don le plus proche de votre domicile en saisissant le code postal de votre département sur le site de référence www.dondovocytes.fr/ ou www.dondespermatozoides.fr à la rubrique « Le centre de don le plus proche de chez vous » et nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci directement.

2. Comment se passe le parcours de don d'ovocytes en période de COVID-19 ?

Les centres de don s'organisent pour limiter la transmission de la COVID-19 en :

- privilégiant la téléconsultation quand cela est possible
- mettant en place des mesures barrières et des précautions :
 - port du masque par tous
 - questionnaires de recherche de symptômes de la COVID-19

3. Comment se passe le parcours de don de spermatozoïdes en période de COVID-19 ?

Les centres de don s'organisent pour limiter la transmission de la COVID-19 en :

- privilégiant la téléconsultation quand cela est possible
- mettant en place des mesures barrières et des précautions :
 - port du masque par tous
 - questionnaires de recherche de symptômes de la COVID-19

4. Le virus SARS-CoV-2 peut-il être transmis par les ovocytes ou les spermatozoïdes ?

Chez la femme, le virus ne semble pas pouvoir pénétrer dans les ovocytes.

Chez l'homme, Il est très peu probable que le virus SARS-CoV-2 puisse être présent dans le sperme en cas de forme asymptomatique de la COVID-19.

Toutefois, la présence de l'ARN viral dans le sperme a été observée, particulièrement en cas d'infection sévère.

5. Comment se protéger pendant le parcours de don ?

- Se faire vacciner en amont du parcours de don (respecter une semaine entre la vaccination et le recueil de gamètes afin de se prémunir des effets immédiats possibles du vaccin, comme par exemple la fièvre)
- Se protéger d'une contamination en respectant scrupuleusement les mesures barrières : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#cprotection>

- Répondre au questionnaire de recherche de symptômes de la COVID-19, à toutes les étapes du parcours de soins, de manière transparente.
- Informer très précisément l'équipe médicale sur tous vos antécédents médicaux.

6. Si j'ai été testée positive COVID-19, puis-je donner des ovocytes ?

La procédure de stimulation ovarienne dans le cadre du don d'ovocytes sera arrêtée

- si vous contractez la COVID-19
- ou si vous avez été en contact, au cours des 7 derniers jours, avec une personne ayant la COVID-19 car vous pourriez, vous aussi, avoir la maladie.

Dans les deux cas, informez tout de suite l'équipe médicale qui vous suit afin qu'elle adapte, selon les recommandations en vigueur, le calendrier de stimulation.

Vous pourrez reprendre la démarche de don d'ovocytes dans un délai de 15 jours si vous avez eu une forme asymptomatique (sans symptômes) ou modérée de la COVID-19. Ce délai sera de 3 mois si vous avez eu des symptômes sévères de la COVID-19.

7. Si j'ai été testé positif COVID-19, puis-je donner des spermatozoïdes ?

Le recueil de spermatozoïdes ne pourra pas être effectué et sera reporté

- si vous avez contracté la COVID-19
- ou si vous avez été en contact, au cours des 7 derniers jours, avec une personne ayant la COVID-19

Vous pourrez reprendre la démarche de don de spermatozoïdes dans un délai de 15 jours si vous avez eu une forme asymptomatique (sans symptômes) ou modérée de la COVID-19. Ce délai sera de 3 mois si vous avez eu de la fièvre et des symptômes sévères de la COVID-19.

8. Si je suis « cas contact », dois-je interrompre le parcours de don ?

Oui, l'arrêt et le report sont recommandés pour vous si vous avez été en contact avec une personne ayant eu des symptômes évocateurs de la COVID-19 ou diagnostiquée positive pour la COVID-19 au cours des 7 derniers jours.

Il est de votre responsabilité de signaler tout changement de votre état durant votre prise en charge pour votre propre santé mais également pour la protection du personnel de santé et permettre ainsi la poursuite du parcours de don dans les meilleures conditions possibles pour tous.